

## Description

Le conducteur ou la conductrice de véhicules lourds conduisent différents types de véhicules à moteur lourds (camions porteurs, camions avec remorque ou semi-remorque) servant au transport de marchandises ou de matériaux sur de courtes ou de longues distances. Responsables du chargement et de l'état de la marchandise qu'ils transportent, ils assurent la livraison dans de bonnes conditions. Ils entretiennent aussi leur véhicule et remédient aux pannes courantes.

Leurs principales activités consistent à:

### Préparation du transport

- organiser le transport et planifier l'itinéraire;
- calculer les coûts, la quantité du carburant nécessaire et la durée du trajet;
- remplir les formalités douanières et étudier les règlements de circulation et de transports des régions traversées;
- contrôler le fonctionnement du véhicule et/ou de la remorque;
- surveiller et participer au chargement et au déchargement des marchandises en utilisant divers moyens de manutention et de levage;
- répartir judicieusement les charges;
- arrimer les marchandises, les protéger des intempéries et de tout dommage;

### Livraison de la marchandise ou des matériaux

- conduire un camion dans des conditions de circulation variables (trafic, météo), utiliser les appareils électroniques de bord (calculateurs numériques d'itinéraires, GPS, tachygraphe, téléphone, etc.);
- assurer le transport et la livraison des marchandises ou des matériaux en respectant les réglementations en vigueur;
- régler les formalités administratives avec le ou la client-e;

### Entretien du véhicule

- assurer l'entretien courant du véhicule, le laver et le maintenir en bon état de marche;
- procéder à des réparations courantes et remplacer certaines pièces défectueuses;
- en cas de panne, prendre des mesures appropriées pour le dépannage et les réparations urgentes.

### Environnement de travail

Le conducteur ou la conductrice de véhicules lourds effectuent généralement seuls des transports régionaux, nationaux ou internationaux. Ils sont soumis à des réglementations strictes quant à leurs horaires de travail et au code de conduite. Le plaisir de la route ne doit pas faire oublier les contraintes du métier: déplacements parfois lointains, chargements pénibles, horaires irréguliers, intempéries (neige, verglas), etc.

## Formation

La formation de conducteur ou de conductrice de véhicules lourds s'acquiert par un apprentissage. Pendant la formation, l'apprenti-e doit obtenir le permis de conduire catégorie B, C ou CE (camion avec remorque), titre obligatoire pour se présenter à l'examen final.

### Lieux

- formation pratique (4 jours par semaine) dans une entreprise;
- formation théorique (1 jour par semaine) à l'école professionnelle;
- cours interentreprises (23 jours sur 3 ans).

### Durée

- 3 ans.

### Conditions d'admission

- 16 ans révolus le 30 novembre de la 1<sup>re</sup> année de formation;
- scolarité obligatoire achevée;
- examens médicaux;
- certaines entreprises recourent à un examen d'admission.

### Titre obtenu

- certificat fédéral de capacité (CFC) de conducteur ou de conductrice de véhicules lourds.

### Contenu

Branches théoriques (sur 3 ans):

- exécution de transports;
- assurer l'entretien, la sécurité et la protection de l'environnement.

Possibilité d'obtenir une maturité professionnelle, pendant l'apprentissage ou après l'obtention du CFC, selon des modalités variables d'un canton à l'autre.

Remarque: il ne faut pas confondre chauffeurs de poids lourds (avec permis de conduire correspondant) et détenteur ou détentrice d'un CFC de conducteur-trice de véhicules lourds.

## Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Disposition à de fréquents déplacements
- Bonne acuité visuelle
- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Résistance nerveuse
- Capacité à s'adapter à un horaire irrégulier ou de nuit
- Sens de l'orientation

## Perspectives professionnelles

Selon le niveau de qualification et l'esprit d'initiative dont ils font preuve, le conducteur ou la conductrice de véhicules lourds peuvent poursuivre leur formation et accéder aux postes de chef-fe de garage ou du département "transports".

La connaissance des langues, des notions dans le domaine du commerce et en matière d'économie d'entreprise, ainsi que l'aptitude à diriger le personnel, constituent en outre de grands avantages.

### Perfectionnement

Les conducteurs de véhicules lourds peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours de formation continue obligatoires (OACP, sécurité au travail), organisés par l'Association suisse des transports routiers (ASTAG);
- cours spécifiques aux transports de marchandises, à la conduite, aux premiers secours, etc;
- brevet fédéral d'agent-e de transport et logistique;
- diplôme fédéral de responsable en transport et logistique;
- etc.

Pour plus de détails, consulter [www.orientation.ch/perfectionnement](http://www.orientation.ch/perfectionnement).

## Professions voisines

- Conducteur de taxi/Conductrice de taxi
- Conducteur de véhicules légers AFP/Conductrice de véhicules légers AFP
- Conducteur des transports en commun/Conductrice des transports en commun
- Déménageur/Déménageuse
- Logisticien CFC/Logisticienne CFC

## Adresses

Association suisse des transports routiers (ASTAG)  
Wölflistrasse 5  
3006 Berne  
Tél.: 031 370 85 85  
<http://www.astag.ch>